PARACHUTE

UN MAGAZINE DU Gilis

DOSSIERS :

REMPLIR SA DÉCLARATION D'IMPÔTS

OCCUPER SES ENFANTS SANS SE RUINER

PSYCHO :
Êtes-vous cigale ou fourmi ?

numéro
Spécial
Eté

Avec
le soutien de la
Wallonie

CE MAGAZINE EST GRATUIT ET VOUS POUVEZ L'EMPORTER POUR LE DÉCOUVRIR TRANQUILLEMENT À LA MAISON.

Il fait partie d'une série composée de plusieurs numéros dont la thématique varie en fonction de la saison : les fêtes, le printemps, la rentrée des classes, etc.

Il vous propose des témoignages de particuliers ou de professionnels, des conseils et des informations qui pourront vous être utiles face aux difficultés financières.

N'hésitez pas à demander les autres numéros à votre médiateur.

SOMMAIRE

BONS PLANS

8 | Occuper ses enfants sans se ruiner

13 | Que faire tout en restant chez soi ?

CONSO

15 | Une histoire d'eau

JEUX

21 | Jeu des 7 erreurs

VOS DROITS

4 | Remplir sa déclaration d'impôts

6 | La médiation

16 | Saisies et cessions

PSYCHO

18 | Êtes-vous cigale ou fourmi ?

À TABLE

22 | Idées de recettes pour un pique-nique

EDITO

Tout le monde peut être confronté un jour ou l'autre à des soucis financiers. Il suffit de peu : un accident, une rupture, des frais imprévus, une diminution des revenus... Ces événements peuvent vite entraîner d'autres difficultés.

Cela commence toujours par une facture en retard, puis deux, puis trois et on ne sait plus par laquelle commencer.

Arrivent ensuite un rappel, des frais supplémentaires, puis l'huissier qui vient menacer de saisir.

Faut-il payer l'huissier ou le loyer ?

Vous pourriez demander une avance à votre employeur, mais, le mois prochain, il faudra la rembourser.

C'est un engrenage...

Vous n'êtes pas seul à être confronté à une situation financière pénible, voire un endettement, loin s'en faut. Il n'y a pas de honte à cela.

Être endetté n'est pas une fatalité.

LE SURENDETTEMENT, C'EST UNE CHUTE LIBRE SI ON NE RÉAGIT PAS.

ALORS OUVREZ LE PARACHUTE ET RETOMBEZ SUR VOS 2 PIEDS.

L'important est de réagir et de chercher des solutions pour sortir de cette situation.

Ne vous laissez pas impressionner par les menaces et les huissiers. Si vos créanciers ont des droits, vous aussi.

Il ne faut pas avoir peur de solliciter de l'aide, de demander conseil à des personnes qualifiées.

Des services de médiation de dettes ont été créés à cet effet dans bon nombre de CPAS et d'ASBL.

N'hésitez pas à en franchir la porte : plus tôt vous irez, plus il sera aisé de trouver des solutions et de négocier des plans de paiement tenant compte de vos possibilités.

AH LES VACANCES...

L'été, les belles journées ensoleillées...
Après des mois de stress, voici enfin arrivé le moment de recharger ses batteries et de s'accorder des moments de détente en famille ou entre amis.
Mais c'est aussi une période amenant son lot de questions :
comment occuper petits et grands durant les congés scolaires ?
que faire pour profiter de vraies vacances à la maison ?
comment s'y prendre pour ne pas faire exploser son budget ?

En effet, cette saison est plus propice aux sorties ou activités en tout genre, notamment lorsque l'on a des enfants. Les sollicitations sont nombreuses mais pas forcément à la portée de toutes les bourses !

Parfois, les choses ne se déroulent pas comme on voudrait et la réalité peut s'avérer moins idyllique si le beau temps n'est pas de la partie (et oui, nous sommes en Belgique !) ou que l'on a un budget serré !

Ce magazine « Spécial été », vous propose une série de bons plans pour vous distraire seul ou avec vos enfants : sport, culture, activités diverses à moindre coût.

Pourquoi ne pas explorer la Belgique ? Notre pays regorge en effet de petits trésors, parfois méconnus, et offre des paysages assez variés, allant de la côte à l'Ardenne. C'est l'occasion de le (re)découvrir !

Ou encore organiser des pique-niques et en profiter pour tester nos recettes à moindre coût ?

Avant les vacances, toutefois, n'oubliez pas de faire vos devoirs et de rendre votre déclaration d'impôt. Cet exercice n'étant pas toujours simple, nous vous avons concocté un petit guide pour y voir plus clair.

Découvrez aussi une série d'informations sur les saisies et cessions de revenus, des conseils qui vous aideront à réduire votre facture d'eau, ainsi que l'interview de deux médiatrices de dettes.

Enfin, vous pourrez en apprendre sur vous-même en répondant à notre test « Êtes-vous cigale ou fourmi ? ».

Nous espérons que ces idées et conseils vous permettront de profiter d'une saison estivale plus sereine, faite de moments heureux.

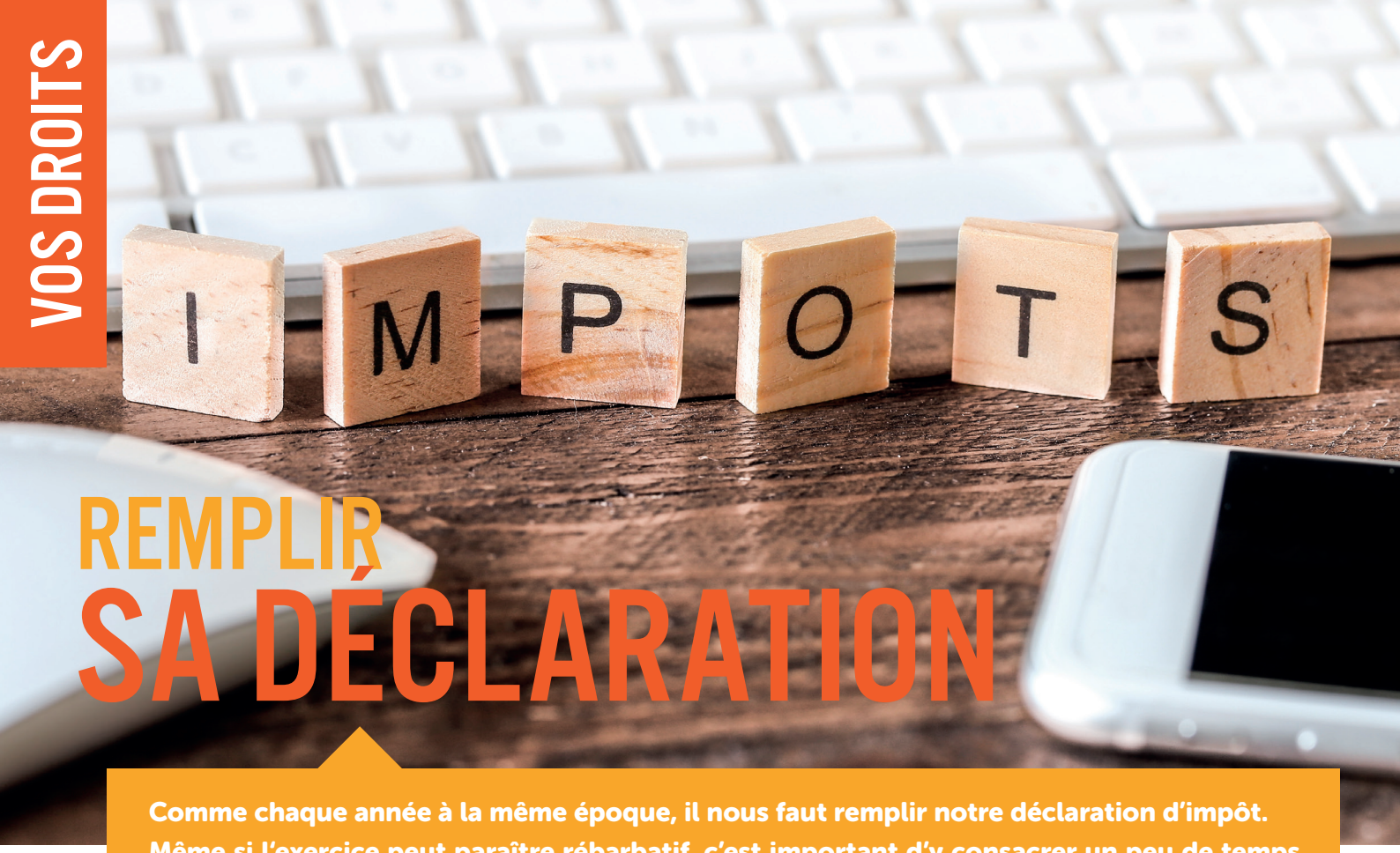

REMPLIR SA DÉCLARATION

Comme chaque année à la même époque, il nous faut remplir notre déclaration d'impôt. Même si l'exercice peut paraître rébarbatif, c'est important d'y consacrer un peu de temps et d'énergie car ce peut être l'occasion de faire de belles économies ; que ce soit en évitant des frais mais aussi en profitant de différents avantages fiscaux.

L'ABC DE LA DÉCLARATION

A. LA PREMIÈRE CHOSE EST DE NE PAS LAISSER PASSER LES DÉLAIS

En effet, si vous rentrez votre déclaration en retard, vous risquez une amende (entre 50 et 1.250 €) et/ou une majoration d'impôt pouvant aller jusqu'à 200 % !

Vous avez le choix entre la déclaration « papier » ou en ligne via l'application **Tax-on-web**, celle-ci présente l'avantage d'être déjà en grande partie pré-remplie (vérifiez toutefois les informations reprises).

Certains (les pensionnés ou les étudiants, par exemple) reçoivent une **proposition de déclaration simplifiée**. Dans ce cas, soit vous êtes d'accord avec votre proposition et vous n'avez rien à faire ; soit vous n'êtes pas d'accord et vous devez demander une correction en renvoyant le formulaire de réponse papier ou via Tax-on-web.

B. FAIRE VALOIR MES AVANTAGES

Diverses situations permettent d'obtenir des avantages fiscaux qui ont pour effet **d'alléger de façon appréciable le montant de vos impôts.**

Par exemple :

- si vous payez une part contributive pour votre enfant ou une **pension alimentaire** à votre ex-époux ou ex-cohabitant légal, vous pouvez, sous certaines conditions, déduire 80 % du montant payé ;
- si vous payez des **frais d'accueil** pour votre enfant (crèche, accueil avant et après l'école, animation de plaine de jeux...) (de - de 12 ans, ou de - de 18 ans si lourdement handicapé) ;
- si vous êtes propriétaire de votre habitation ;
- si vous avez un **prêt hypothécaire** en cours, des emprunts pour financer des investissements visant à la réduction de votre consommation énergétique (nouvelle chaudière, isolation...), une assurance-vie ;
- si vous avez fait des versements pour une **épargne-pension** ;
- ou encore, si vous utilisez des chèques ALE ou des titres services pour une aide-ménagère.

C. FAIRE APPEL À L'ÉQUIPE

Remplir sa déclaration de revenus peut être compliqué. Sachant qu'en Wallonie, elle comporte 833 codes différents, **mieux vaut se faire aider.** N'hésitez pas à vous adresser aux permanences organisées **gratuitement** dans les bureaux du SPF Finances, dans les communes et par téléphone.

Avant de vous y présenter, **rassemblez bien tous les documents nécessaires** (carte d'identité, fiches de revenus, attestations et preuves de paiement).

Qui plus est, vous pourrez obtenir une simulation de calcul qui vous permettra d'**anticiper** la bonne ou moins bonne nouvelle. S'il apparaît que vous allez devoir payer un certain montant, il est utile de commencer à mettre de côté afin de pouvoir faire face à la note qui arrivera inévitablement dans quelques mois.

ET QUAND VOUS RECEVEZ VOTRE AER (AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE RÔLE) ...

Si vous ne disposez pas de la somme qui vous est réclamée, une fois encore, n'attendez pas pour réagir même si l'échéance de paiement n'est pas pour tout de suite.

Vous pouvez aisément demander des facilités de paiement en utilisant un formulaire sur **MyMinfin** ou en vous adressant à l'Infocenter (sur place ou par courrier, mail, téléphone).

N'hésitez pas, si vous le pouvez, à déjà faire un versement; cela allègera vos mensualités ultérieures et montrera votre bonne volonté.

Les plans sont, a priori, limités à 4 mois à dater de l'échéance, ce qui est assez court. Dans certaines circonstances difficiles, par exemple des frais de santé importants (qu'il faudra justifier), le SPF peut accepter un plan plus long mais en 12 mois maximum.

D'autres solutions peuvent être envisagées pour des situations exceptionnelles.

Plus d'informations auprès de l'Infocenter ou sur le site du SPF Finances *(https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/payer_ou_etre_rembourse/payer#q5)*.

Attention : il est très important d'introduire votre demande le plus rapidement possible afin d'**éviter des intérêts de retard et des coûts supplémentaires**.

TÉMOIGNAGE : FLORENT, 26 ANS

« Moi la paperasse, c'est pas mon truc !

Quand j'ai commencé à travailler, j'ai reçu ma déclaration à compléter. Je ne savais pas comment faire, ça m'embêtait et je n'ai rien fait.

J'ai reçu le document à payer, on me réclamait 500 € que je n'avais pas et je l'ai laissé là. L'année suivante, même scénario mais la somme était un peu plus élevée. Et ainsi de suite pendant 3 ans... J'en suis arrivé à plus de 3.000 €...

Puis j'ai commencé à recevoir des rappels, des menaces, l'huissier... J'ai réagi quand on a saisi mes congés payés. Le médiateur m'a dit que les montants étaient essentiellement liés au fait que je n'avais pas rempli la déclaration et qu'on m'avait « *taxé d'office* » et ajouté des pénalités.

Je reconnais avoir été trop négligent. Maintenant, je la fais compléter par un ami qui s'y connait et je retouche même ! »

RENCONTRE AVEC DEUX MÉDIATRICES DE DETTES

L'endettement peut avoir des conséquences néfastes tant sur notre santé que pour notre vie sociale…

Il existe cependant des solutions et des personnes pour nous aider à les mettre en place.

Ainsi, nous vous proposons de découvrir notre rencontre avec le service de médiation de dettes du CPAS d'Ans et plus particulièrement avec ses deux médiatrices : Sabine Moermans et Stéphanie Franceschini.

Le médiateur joue un rôle central dans la médiation de dettes parce qu'il est impartial et aura pour objectif de rétablir la situation de la personne surendettée tout en permettant aux créanciers de récupérer leur créance.

Pour rappel, les services de médiation de dettes sont accessibles gratuitement, quels que soient vos revenus, au sein de CPAS ou d'ASBL

Le plus dur est certainement d'en pousser la porte.

Pouvez-vous décrire en quelques mots la médiation amiable de dettes ?

La médiation amiable est une aide sociale qui permet aux personnes surendettées de rembourser leurs dettes dans la mesure de leurs possibilités. L'étape la plus importante est, selon nous, l'élaboration du budget. Il est primordial que celui-ci permette avant tout d'assurer le paiement des charges courantes (loyer, eau, chauffage, électricité…) et de subvenir aux besoins de base (manger, se soigner…).

En parallèle, il faut également faire un état des lieux de la situation financière. Pour cela, nous contactons les créanciers et dressons un relevé des différentes dettes. Si le budget permet de dégager un disponible, un plan de paiement est établi et une proposition de remboursement est transmise aux créanciers. S'il n'est pas possible de maintenir le budget en équilibre et qu'aucun disponible ne peut être dégagé, nous informons les créanciers de la situation de la personne.

Malheureusement, nous n'avons aucun pouvoir de contrainte. Les créanciers sont libres de collaborer ou non avec notre service. Dans le cadre d'une médiation amiable, il nous arrive souvent de poursuivre l'accompagnement social via une guidance budgétaire. Un rendez-vous est fixé tous les mois et nous faisons le point sur la situation : le plan de paiement a-t-il été respecté ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? …

D'après votre expérience, la matière a-t-elle changé ces dernières années (type d'endettement, profil des personnes endettées, encadrement de la matière, comportement des créanciers...) ?

Oui, nous sommes de plus en plus confrontées à des personnes qui ne parviennent plus à faire face à leurs charges courantes, soit parce que leurs revenus ne sont pas suffisants, soit parce qu'elles ont de nombreux créanciers. Leur budget ne permet donc pas de payer à la fois les factures et les sommes réclamées par les créanciers. La priorité est souvent donnée aux huissiers afin d'arrêter une vente au détriment du loyer, des factures d'énergie...

Le nombre de créanciers par dossier a considérablement augmenté, de même que le nombre de demandes de règlement collectif de dettes (c'est à dire des médiations de dettes judiciaires).

Nous observons aussi beaucoup plus de réticences de la part des créanciers. Ils acceptent moins facilement de suspendre les poursuites ou nos propositions de remboursement, ce qui nous oblige à mieux justifier, mieux argumenter nos interventions.

La médiation amiable de dettes a-t-elle un avenir et reste-t-elle utile actuellement ?

Oui, plus que jamais.

D'une part, parce que certaines personnes n'ont pas accès au règlement collectif de dettes (RCD), soit leurs revenus ne sont pas suffisants, soit leur endettement ne nécessite pas une telle procédure. D'autres sont déjà en règlement collectif de dettes auprès du Tribunal du travail mais ont de nouvelles dettes qui ne peuvent pas être incluses dans la procédure.

D'autre part, nous rencontrons également des personnes qui ont déjà connu le RCD mais qui ne veulent plus en entendre parler.

Il faut reconnaître qu'une médiation amiable accompagnée d'une guidance budgétaire reste l'idéal. Ça laisse plus de chances aux personnes de reprendre leur situation en main et d'éviter les rechutes. Ce type d'encadrement vise à les responsabiliser et permet un meilleur apprentissage.

Pour les créanciers, une collaboration avec les services de médiation de dettes leur permet d'être mieux informés de la situation financière et sociale des personnes endettées. Ils retrouvent également une personne de contact vers qui ils peuvent se tourner en cas de nécessité. En effet, il est souvent nécessaire de renouer le dialogue entre les différentes parties. Même si nous n'avons pas de pouvoir de contrainte vis-à-vis des médiés, notre rôle est avant tout de s'assurer du bon déroulement de la médiation et donc de mettre tout en œuvre pour que les engagements pris soient respectés dans la mesure du possible et dans le respect des intérêts de chacun (médié et créancier).

On peut donc retenir de cet entretien qu'il est essentiel de réagir le plus tôt possible pour contenir au maximum l'endettement qui se crée. Pour cela, il est nécessaire, dans un premier temps, d'admettre qu'une aide extérieure devient nécessaire puis d'aller chercher cette aide via notamment un service de médiation de dettes (il faudra donc passer le cap de pousser la porte d'un CPAS). Une fois la médiation mise en place, il est indispensable d'être transparent et de collaborer avec son médiateur. Par la suite, étant une procédure volontaire, si on souhaite que la médiation aboutisse, il faudra respecter autant que faire se peut les mesures mises en place par le médiateur.

OCCUPER SES ENFANTS SANS SE RUINER

Les vacances scolaires approchent et vous vous demandez comment occuper vos enfants sans pour autant que votre budget « loisirs » n'explose ? Voici quelques idées d'activités à moindre coût.

1. LES STAGES ET PLAINES

Pensez à vous tourner vers les communes : la plupart des communes disposent d'un « Service jeunesse » qui organise des plaines de vacances à des tarifs préférentiels pour ses citoyens.

Certaines « Maisons de Jeunes » proposent également des stages/plaines pour les enfants jusqu'à 16 ans.

L'ADEPS (Administration Générale des Sports) a, dans ses missions, le développement du sport envers le grand public. C'est pourquoi elle organise des stages durant les congés scolaires, en internat ou en externat. Ceux-ci coûtent, selon les formules, entre 55 et 300 € pour 5 ou 6 jours.

La plupart des mutualités proposent également des stages thématiques, des garderies ainsi que des séjours (accessibles à tous mais avec un tarif plus avantageux pour leurs affiliés). Auprès de quels services se renseigner ? « Latitude Jeunes » (Solidaris), « Jeunesse et santé » (Mutualité Chrétienne), « Horizon Jeunesse » (Mutualité Neutre), « les Jeunes Mutualistes Libéraux » (Mutualité Libérale).

BON À SAVOIR

Suivant certaines conditions, les stages permettent de bénéficier :

- d'un **remboursement partiel** par la mutuelle (les conditions pour en bénéficier et les interventions financières varient selon les mutualités) ;
- d'une **réduction d'impôts** pour les enfants âgés de moins de 12 ans.

2. DES ACTIVITÉS DE LOISIRS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Les plaines de jeux communales plaisent aux plus petits et l'accès est totalement gratuit.

Les mouvements de jeunesse (scouts, guides, faucons rouges ou patros) proposent de nombreuses activités pour aider l'enfant ou l'adolescent à s'épanouir et à grandir. Si une cotisation est demandée et que les camps peuvent être payants, des aides peuvent être sollicitées auprès des organisateurs.

Grâce au dispositif « Article 27 », de nombreux organismes partenaires de l'initiative (CPAS, mutuelle, maison de jeunes ou AMO) distribuent à leurs usagers des tickets « Article 27 ». Ceux-ci vous permettront de choisir une activité parmi les nombreuses possibilités offertes : spectacle de théâtre, de danse, de cirque ou jeune public, séance de cinéma, concert, exposition, visite au musée, conférence ou autres découvertes du patrimoine... et ce en ne déboursant que 1,25 €.

BON À SAVOIR

LES MUTUALITÉS remboursent aux membres en ordre de cotisations complémentaires une partie de l'abonnement sportif (le montant et les modalités pratiques varient d'une mutualité à l'autre).

LES CPAS peuvent, après une analyse de votre situation, intervenir dans la prise en charge d'abonnements sportifs, de stages, de l'achat de l'équipement pour les adultes et les enfants...

3. SPORT

L'accès au sport représente souvent un budget non négligeable (cotisations/abonnement, équipement, déplacements éventuels...).

Certains sports sont cependant plus accessibles que d'autres (la marche sportive, la course à pied, le roller, le vélo, le football entre amis, la natation...).

Des itinéraires de randonnées et circuits à vélo sont notamment disponibles gratuitement sur le site *https://walloniebelgiquetourisme.be*

A noter que certaines initiatives permettent de réduire les coûts, à titre d'exemples :

L'initiative "Je cours pour ma forme" propose d'apprendre à courir en groupe à niveau adapté et avec un coach. Les villes et lieux de rendez-vous sont disponibles sur *http://www.jecourspourmaforme.com/fr/jcpmf?CountryId=BE.*

- L'ASBL « Coup d'envoi » à Liège s'adresse aux personnes se trouvant dans des conditions financières difficiles. Elle distribue, à la demande, des tickets donnant accès à de nombreuses manifestations sportives pour la somme de 1,25 €. Elle peut également intervenir financièrement (maximum 100 €) pour l'inscription à un club sportif ou pour un stage.
- Les infrastructures sportives communales ainsi que les Centres sportifs des universités et hautes écoles offrent l'accès à différentes disciplines, à des tarifs avantageux.
- Les marches ADEPS « points verts » sont accessibles gratuitement. Il s'agit de parcours fléchés de 5, 10, 15 ou 20 km organisés chaque dimanche (et jour férié) dans toute la Wallonie.
- Et enfin, des tutos, disponibles sur YouTube, permettent de faire du sport chez soi, sans frais.

4. CULTURE

Il est possible de se fournir en livres, CD, BD et jeux à coût réduit auprès des bibliothèques (permanentes ou itinérantes), des médiathèques et des ludothèques communales. Le prêt des livres pour les moins de 18 ans est souvent gratuit.

Le cinéma est souvent moins cher lors de certaines séances (dimanche matin, séances avant 12h30, évènements spéciaux). Le choix du cinéma a également un impact sur le budget. Votre famille et vous êtes de vrais cinéphiles ? Privilégiez les abonnements !

Tous les 1ers dimanches du mois, 150 musées sont accessibles gratuitement.

Le reste du temps, le « Pass musées » permet de visiter 172 musées belges participants et certaines expositions, quand vous voulez et autant de fois que vous le souhaitez.

5. MUSIQUE

Profitez des concerts gratuits en plein air, notamment à l'occasion de la Fête de la musique, fin juin.

La plateforme « Arsène 50 » propose des places de concert, de spectacle, de cinéma, etc. à moitié prix le jour de l'évènement.

6. TOURISME

Utilisez les bons de réduction pour des escapades en Wallonie ; les sites d'excursions, sites de codes promos ou les sites d'enchères sont autant de « bons plans » permettant de se divertir à prix réduit... Acheter ses tickets en ligne permet également parfois de faire de belles économies.

Pour des excursions en famille, découvrez une multitude de visites et activités gratuites sur http://www.excursion.be/excursions-gratuites/

COUP DE POUCE

Les C.P.A.S ont pour mission d'aider les personnes qui ont des difficultés financières à participer à la culture, au sport et à la nouvelle technologie de l'information et de la communication.

Dans ce cadre, ils peuvent, sur base d'une demande et après examen de la situation, accorder des aides afin de permettre la participation à des activités culturelles ou sportives diverses.

Celles-ci concernent les adultes et une attention particulière est accordée aux enfants.

Les possibilités sont vastes, voici quelques exemples :

- inscription à des camps ou plaines de vacances ;
- participation à un camp de jeunesse à l'étranger ;
- cotisation à un club sportif ;
- affiliation à une ludothèque ;
- inscription à des cours de chant, musique, théâtre, cuisine, etc.

Redécouvrir le patrimoine belge :

- flâner sur la Grand Place ; faire la chasse aux 47 fresques de héros de BD à Bruxelles ;
- visiter les Serres de Laeken lors des portes ouvertes ;
- découvrir le Parlement européen grâce au « Parlamentarium » (gratuit) ;
- se promener sur les plages belges, en Ardenne, etc ;
- visiter les moulins de Bruges, le château fort de Gand... ;
- Mais aussi visiter une ferme pédagogique ou profiter des « Journées fermes ouvertes en Wallonie », pour découvrir gratuitement le monde agricole ;
- D'autres journées portes ouvertes offrent des opportunités de découvertes, notamment pour celle des casernes de pompiers qui devrait ravir petits et grands.

Ajoutons les sites « Quefaire.be » et « Out.be » qui recensent toutes les activités réalisables à proximité de chez vous (marchés, évènements, brocantes, vide-dressings...).

ET POURQUOI NE PAS FAIRE DU TOURISME EN WALLONIE ?

De nombreuses activités sont aussi possibles près de chez vous : visite cultuelle ou touristique, à pied ou à vélo. Le site https://walloniebelgiquetourisme.be/ regorge d'idées et de bons plans.

Quelques suggestions :

NAMUR : découvrir, à pied, les richesses architecturales et les plus beaux endroits du centre-ville ou, à vélo, les berges de la Meuse et de la Sambre ;

LIEGE : partir à la découverte des Coteaux de la Citadelle, à travers une chasse aux trésors en famille (carte aux trésors disponible à l'Office du tourisme) ; se balader dans le Parc de la Boverie ;

CHARLEROI : découvrir les œuvres du circuit « Street art » qui parsèment la ville ;

STREPY-THIEU : observer les ascenseurs à bateaux du canal du Centre.

Vous avez envie de réaliser une sortie en famille à un tarif avantageux ou simplement envie de changer d'air, sans vous ruiner ?

Optez pour le voyage en train plus respectueux de l'environnement et bénéficiez de tickets à prix promotionnels. Autres avantages : vous n'avez pas à vous inquiéter de savoir où garer votre voiture, ni du prix du parking !

Outre les tarifs préférentiels pour les enfants, séniors, familles nombreuses, ou autres Go et Rail Pass, la SNCB propose d'autres formules intéressantes pour les vacances :

DISCOVERY COMBI

Il s'agit d'un pack entrée + transport vers une multitude de parcs animaliers, parcs d'attractions ou encore des visites dans différents musées en Belgique. La formule comprend le transport jusqu'au lieu concerné (l'aller-retour en train et, si nécessaire, le transfert en bus, tram ou en métro) et l'entrée de l'activité. Le tout pour un prix avantageux.

Pour plus d'informations, consultez :

https://www.belgiantrain.be/fr/leisure/b-excursions/general-information

WEEKEND TICKETS

Profitez de 50 % de réduction le weekend, du vendredi 19h jusqu'au dimanche inclus, valable dans toute la Belgique.

Découvrez également les « weekends prolongés » et consultez le calendrier via :

https://www.belgiantrain.be/fr/tickets-and-railcards/weekend-ticket/

YOUTH HOLIDAYS (GO UNLIMITED)

Ce ticket permet aux jeunes de moins de 26 ans de voyager autant qu'ils veulent, dans toute la Belgique, pendant les vacances scolaires, pour un forfait modique à la semaine ou au mois !

PASS INTERRAIL

Pour se rendre à l'étranger, ce pass de voyage permet d'emprunter le train dans 33 pays d'Europe.

7. QUE FAIRE TOUT EN RESTANT CHEZ SOI ?

- Organiser une « chasse aux trésors » ; petits et grands prendront énormément de plaisir. En manque d'idées ? Une petite recherche sur Internet vous en soufflera des tas ;
- Fabriquer avec les enfants des piñatas ; vous trouverez plein de tutos sur Internet ;
- Réaliser de la pâte à modeler, de la pâte à sel, de la pâte autodurcissante, de la peinture gonflante, de l'aquarelle, du coloriage et plein d'autres choses encore. Internet regorge d'idées de bricolage avec très peu de moyens matériels ;
- Créer et décorer un album photo ;
- Confectionner un livre « souvenirs de vacances ». Rassemblez ce que vous avez gardé en souvenir (tickets de visites, photos, cartes, fleurs séchées...) et réalisez du scrapbooking ;
- Opter pour les traditionnels jeux de société afin d'amuser petits et grands durant un moment convivial. Vous n'en possédez pas ou vous voulez du changement ? Il existe une multitude de jeux qui ne nécessitent pas beaucoup de matériel : le petit bac, le pendu, les mimes, etc ;
- Fabriquer une cabane avec des couvertures, des pinces à linge... si vous n'avez pas peur de déménager un peu votre intérieur ! ;
- Créer un bowling « maison » avec une balle et des bouteilles si vous avez assez de place ;
- Cuisiner, notamment des gâteaux ou des cupcakes que vos enfants pourront décorer à leur guise ;
- S'orienter vers des activités un peu plus éducatives comme la lecture ou des « expériences scientifiques », non dangereuses bien sûr, spécialement conçues pour les enfants (toujours sous la surveillance d'un adulte) : il existe plein de tutos sur Internet qui ne nécessitent pas beaucoup de matériel ;

Lorsque le temps est au beau fixe, vous pouvez en profiter pour proposer aux enfants des activités en extérieur. Par exemple :

- Faire des balades en forêt/campagne. En plus d'être bénéfique pour la santé, cela peut aussi être l'occasion de créer un herbier avec vos enfants : proposez-leur de ramasser diverses feuilles et fleurs, qu'il faudra coller et faire sécher dans un cahier, en y indiquant le nom ;
- Créer un potager (sur pied ou en pleine terre, consultez les conseils de notre magazine Printemps) ;
- Décorer votre jardin/terrasse/balcon avec de petits nichoirs. Des kits sont vendus où il ne vous restera plus qu'à laisser parler le Picasso qui est en vous (et vos enfants).

À LA RECHERCHE D'UN JOB ÉTUDIANT

Pour les jeunes qui ont besoin d'aide pour réaliser leur CV/lettre de motivation, rechercher un job étudiant, obtenir des infos sur la législation..., Infor Jeunes organise des « Action Job Etudiant » partout en Wallonie. Pour plus d'infos, consultez : https://www.actionjob.be/

Pour un étudiant, trouver un petit boulot durant l'année ou les vacances scolaires peut être une expérience très enrichissante. Sur le plan financier, le job étudiant est bien sûr une source de revenus non négligeable, pour financer ses études ou épargner pour un projet futur. Au-delà, elle apporte également bien d'autres avantages, tels que des nouvelles rencontres et une première approche de la vie professionnelle.

Evidemment, trouver un job étudiant peut s'avérer complexe. Aussi, nous vous proposons quelques pistes pour vous y aider.

Tout d'abord, bonne nouvelle : il existe une multitude de jobs dans des secteurs variés !

Voici quelques pistes :

Les étudiants à l'aise avec les enfants pourront se diriger vers le baby-sitting ou l'animation dans les camps de vacances, par exemple.

Pour ceux qui préfèrent le contact avec les clients, il est idéal de proposer sa candidature dans l'HoReCa comme serveur/euse dans un café, restaurant, fast/food ou encore livreur/euse... mais également auprès de grandes chaines de magasins, qui engagent régulièrement des étudiants. Parfois, de plus petites boutiques locales ont aussi besoin d'étudiants à certaines périodes.

Enfin, des entreprises, notamment dans l'événementiel, rechercheront plutôt des hôtes/esses d'accueil.

Il est également possible de postuler chez BPost, comme facteur/trice bien sûr mais aussi pour d'autres postes, le temps des vacances ou des weekends.

Il existe aussi le projet « Eté solidaire », organisé sur certaines communes, pour ceux qui apprécient le côté social. Des étudiants âgés de 15 à 21 ans sont ainsi amenés à effectuer diverses tâches chez des personnes âgées, fragiles, à mobilité réduite, isolées... L'idéal est de se renseigner auprès de sa commune.

D'autres idées de jobs étudiants ? Technicien de surface, maitre-nageur, préparateur de commandes pour un magasin en ligne, emploi dans le domaine touristique...

Cette liste n'est pas exhaustive et il existe beaucoup d'autres offres !

Pour mettre un maximum de chances de son côté, s'inscrire dans une agence d'intérim peut aider dans la recherche d'un job. Beaucoup proposent d'ailleurs les offres directement sur leur site internet.

Sans oublier les sites LeForem.be ou encore Student.be qui centralisent bon nombre d'offres de jobs étudiant.

BON À SAVOIR

Le travail des étudiants est protégé par la législation du travail et est donc réglementé. Avant de se lancer, il est primordial de s'informer. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires (âge minimum, salaire minimum, nombre d'heures à prester au maximum, contrat, droit aux allocations familiales, impôts...) sur les sites du SPF, Student@work *(https://www.mysocialsecurity.be/student/fr/index.html)*

UNE HISTOIRE D'EAU

Didier a le bourdon : sa facture d'eau le déprime.

Il décide de réagir et se lance un défi : j'arrête d'exploser ma facture d'eau.

Après un rendez-vous avec un « eau-thérapeute », Didier décide d'assister à des séances de thérapie de groupe.

RÉSULTAT :

PAS BIEN : En cachette, Didier décide de prendre un bain.

BIEN : Après réflexion, Didier prend une douche (équipée d'un mitigeur thermostatique).

AVEC MODERATION : Didier évite de laisser couler l'eau pendant qu'il se lave les mains mais aussi lorsqu'il se brosse les dents.

PAS BIEN : Didier décide de faire tourner son lave-linge juste pour lessiver son polo et son jeans préférés.

BIEN : Didier a compris, il ne fera tourner son lave-linge ainsi que son lave-vaisselle que quand ils seront remplis.

AVEC MODERATION : Lorsque Didier fait la vaisselle à la main, il ne laisse pas couler l'eau, il préfère l'usage de deux bacs (eau savonneuse pour le lavage, le deuxième bac avec de l'eau claire pour le rinçage).

PAS BIEN : Didier avait l'habitude d'arroser ses plantes en plein soleil (ah, la bronzette !).

BIEN : Didier a réfléchi, il arrose maintenant le soir, lorsque la plupart de ses plantations sont à l'ombre. Il fait moins chaud, donc il y a moins d'évaporation.

FUTÉ : Il s'équipe d'une bassine pour récupérer l'eau qu'il a utilisée pour laver ses légumes, il la verse au potager ou en arrose ses jardinières.

BIEN : Didier est conscient de l'utilité de s'équiper d'un système pour récupérer l'eau de pluie, de l'eau gratuite ce qui fera aussi largement baisser sa facture d'eau.

Didier se la coule douce, tant que le compteur d'eau ne tourne pas, les euros restent dans son portefeuille.

Le gaspillage d'eau, c'est tabou, on en viendra tous à bout !

Plus fou encore : Didier surveille, à présent, ses index pour chasser les fuites qui feraient, de nouveau, grimper sa facture !

LES SAISIES ET CESSION DE SALAIRE : QUE FAIRE ?

Les saisies et les cessions de salaire peuvent bouleverser le budget d'une famille et entraîner des conséquences financières désastreuses. Mais que sont véritablement une saisie et une cession de salaire ? Existe-t-il des différences entre les deux ? Une fois ces mécanismes enclenchés, y a-t-il tout de même une marge de manœuvre pour s'en défaire ou en atténuer les effets ? Nous faisons le point avec Isabelle, Responsable de la gestion des ressources humaines auprès d'un employeur, qui a préféré garder l'anonymat par respect pour ses travailleurs. Son travail l'implique directement dans ce type de procédures auxquelles ses collègues sont parfois confrontés. Grâce à sa pratique, elle nous en apprend davantage sur leur mise en œuvre.

LA SAISIE VERSUS LA CESSION

Isabelle nous indique que la saisie est *« une procédure strictement encadrée par la Loi, qui ne laisse pas de latitude à un employeur lorsqu'elle a été mise en route. Elle entraine rapidement des frais dont le travailleur ne pourra se départir »*. En revanche, la cession est fondée sur *« un accord du travailleur qu'on lui retienne une partie de son salaire s'il ne remplit pas certaines obligations, par exemple s'il ne paie pas correctement un emprunt (un crédit à la consommation, par exemple) »*.

La différence réside donc dans la nature des deux mécanismes. Alors que **la saisie est une procédure légale** que le créancier peut mettre en œuvre bien souvent seulement après avoir obtenu **un jugement**[1], la cession s'enclenche sur base **d'un document qu'a signé le travailleur** permettant sa mise en application en cas d'impayé.

Seule la saisie entraine l'intervention d'un **huissier**[2], ce qui implique des frais importants que le travailleur devra assumer. En outre, en présence d'autres dettes, la saisie aura pour objet de récolter l'argent nécessaire pour rembourser toutes celles-ci et l'huissier agira dans l'intérêt de tous les créanciers dont il aura connaissance. La saisie peut donc perdurer alors que l'huissier a récolté suffisamment d'argent pour apurer la dette pour laquelle elle a été entamée à la base.

LE TRAITEMENT DE LA PROCÉDURE CHEZ L'EMPLOYEUR

Les saisies et cessions sont mises en œuvre en cas d'absence de paiement. Cette situation résulte parfois d'un oubli ou d'un problème passager, mais Isabelle a pu constater également que des difficultés financières pouvaient être précipitées par certains accidents de la vie, et notamment des événements familiaux comme un décès ou une séparation.

Isabelle mentionne qu'*« en tant que GRH, recevoir l'annonce d'une saisie ou d'une cession est le signal confirmé qu'un membre du personnel a des difficultés qu'il a souvent réussi à bien cacher sur son lieu de travail »*. Elle suit alors un processus mis en place avec son employeur afin d'apporter une aide au travailleur qui connait des soucis financiers.

Dans un premier temps, Isabelle lui donne rendez-vous pour l'informer et faire le point sur les possibilités qui s'ouvrent à lui (mise en ordre rapide de paiement, contestation…). Son rôle se cantonne à de l'information générale et un appui psychologique. Elle parcourt avec la personne une série de questions afin que le membre du personnel identifie clairement ses ressources, ses dettes, comment y faire face et là où le bât blesse. Le but n'est pas d'être intrusive, elle n'attend donc aucune réponse aux questions. Il s'agit

[1] : Attention toutefois qu'il est possible dans certains cas de se passer d'un jugement pour entamer une procédure de saisie (par exemple en matière de taxes, via la contrainte).
[2] : Sauf exceptions – par exemple la saisie en forme simplifiée que peut mettre en œuvre le SPF Finances mais qui ne vaut que pour le SPF Finances, les autres créanciers ne peuvent donc pas percevoir une partie des montants saisis par ce biais.

juste d'amener le travailleur à prendre conscience de certaines réalités ou mécanismes, et de l'inciter à réfléchir sur sa situation de manière objective. Isabelle souligne que *« l'aide qu'elle procure pour voir le problème de manière méthodique et objective a souvent été ressentie comme bénéfique par les travailleurs en difficultés financières »*.

Ensuite, un deuxième entretien est fixé généralement le lendemain pour que le travailleur puisse prendre le temps chez lui de faire le point. Au cours de cet entretien, Isabelle essaie de voir avec lui ce qu'il peut mettre rapidement en place pour rétablir sa situation. Elle en profite pour attirer l'attention sur le fait que les créanciers sont généralement sensibles à l'implication d'une personne pour rembourser ses dettes dans les délais convenus, en respectant le plan de remboursement qui pourrait être mis en place. En effet, il est parfois possible de limiter, voire de suspendre, la saisie et la cession après avoir pris contact avec le créancier ou l'huissier, et mentionner que la personne s'engage à tenir un plan d'apurement. Isabelle précise par ailleurs que *« tout est fait en transparence, avec le travailleur et avec son consentement, notamment sur ce qui est communiqué et à qui »*.

De prime abord, la situation induit souvent un sentiment de gêne chez le travailleur qui est appelé par le représentant de son employeur pour un ennui financier. Mais, par la suite, c'est un sentiment d'apaisement qui prend le pas lorsque le travailleur se sent compris et réalise qu'il est aidé pour venir à bout de ses difficultés. Pour arriver à cela, Isabelle soutient la personne sans émettre le moindre jugement sur la situation. Elle indique que *« le fait d'être délié d'un poids est souvent l'amorce d'une démarche positive »* qui entraine des résultats pour résoudre le problème financier.

Si toutefois, le travailleur a du mal avec sa situation (nervosité, tension, stress, déprime...), une fois les choses mises en place, il lui est conseillé d'en faire part à une personne ressource (GRH, cellule de soutien psychologique ou de bien-être au travail...) afin de l'aider à trouver des solutions et pouvoir partager ses émotions.

Lorsque la situation le requiert, Isabelle oriente le membre du personnel vers un service spécialisé (par exemple, les services de médiation de dettes) qui prendra le relai de manière professionnelle. Il est vrai que lorsque plusieurs créanciers sont impliqués, les difficultés peuvent s'accroitre. Il en va de même en présence d'un créancier plus réticent à la négociation.

*« De ma pratique professionnelle, j'ai pu constater que beaucoup de gens cachent à leur employeur, souvent par gêne, les difficultés qu'ils traversent, mais **ils oublient que l'employeur est le premier interlocuteur auquel le créancier va s'adresser en cas de défaut de paiement**. Je recommande donc sincèrement que les personnes qui glissent tout doucement vers des difficultés financières s'adressent à leur RH pour anticiper la résolution de problèmes et faire part de leur désarroi. »*

CONSEILS

A partir de son expérience, Isabelle donne quelques conseils à suivre en cas de saisie ou de cession :

- Être le plus **transparent** possible et ne surtout pas tenter de dissimuler des revenus ou de les diminuer (en réduisant son nombre d'heures de travail, par exemple), cela pourrait alourdir l'endettement ;
- Être **proactif** pour respecter ses obligations et limiter les frais ;
- Proposer un plan d'apurement et tenir les délais convenus ;
- Être **rigoureux** dans sa gestion administrative et avoir une trace écrite de tous les échanges réalisés ;
- **Faire son budget** et tenter de l'optimiser en limitant autant que possible les dépenses à l'essentiel (alimentation et soins de santé) et en favorisant certains choix « stratégiques » comme la possibilité de venir travailler en transport en commun, à pied ou en vélo ;
- Si plusieurs créanciers sont impliqués, privilégier le **dialogue** avec chacun et ne pas se focaliser sur un seul créancier ;
- **Garder courage et confiance** durant ce moment difficile à passer, essayer de rester serein sur des procédures qui impactent toute une famille ;
- Exprimer ses craintes et ses angoisses quand on n'arrive plus à les gérer, et ne pas **hésiter à en parler** à des personnes ressources.

Nous remercions Isabelle pour son témoignage et espérons qu'il pourra vous aider à adopter la meilleure réaction en cas de saisie ou de cession sur vos revenus.

ÊTES-VOUS CIGALE OU FOURMI ?

Découvrez votre rapport à l'argent.
Êtes-vous plutôt radin, économe, raisonnable ou flambeur ? Découvrez votre profil de personnalité en répondant aux questions de ce test.
Jouez le jeu et répondez en toute franchise.
Reportez vos réponses dans le tableau ci-dessous et découvrez vos tendances… Bon test !

1) Laquelle de ces qualités vous correspond le plus ?

♣ Elégant.
♠ Prudent.
♥ Généreux.
♦ Responsable.

2) Economiser le plus possible est pour vous :

♦ Un gage de sécurité.
♣ Illusoire.
♠ Indispensable.
♥ Sans intérêt.

3) Qu'est ce qui a le plus d'importance à vos yeux ?

♦ Ma vie sentimentale.
♣ Mon apparence.
♥ Mon confort.
♠ Mon capital.

4) L'habitation de vos rêves serait plutôt…

♣ Une superbe villa avec piscine.
♥ Un loft hyper design.
♦ Une fermette à la campagne.
♠ Une maison basse énergie.

5) Quelle expression vous correspond le mieux ?

♣ Le fric, c'est chic.
♦ L'argent ne fait pas le bonheur mais il y contribue.
♠ Il n'y a pas de petites économies.
♥ L'argent est fait pour être dépensé.

6) Un incendie ravage votre maison. Que sauvez-vous en premier ?

♠ Mes documents importants.
♥ Mes vêtements favoris.
♦ Mes photos.
♣ Mon smartphone.

7) Votre budget…

♦ J'ai établi un budget et j'essaye de m'y tenir le plus rigoureusement possible.
♥ Je n'ai pas encore établi de budget mais je devrais peut-être y penser.
♠ J'ai établi un budget strict, que je contrôle souvent et que je respecte.
♣ Je n'ai jamais établi de budget et je n'en vois pas l'utilité.

8) Vous apprenez que vous êtes à découvert bancaire. Vous vous dites…

♥ Une fois de plus.
♣ Voilà à quoi servent les autorisations de découvert.
♦ Ça n'arrivera plus.
♠ Impossible, il doit y avoir une erreur.

9) En marchant dans la rue, vous apercevez une pièce de 1 € par terre :

♠ Je la ramasse, c'est 1 € à ajouter à mon capital.
♣ Je n'ose pas la ramasser, on pourrait me voir.
♥ Je la laisse : 1 €, ça n'a pas d'importance.
♦ Je la ramasse : 1 €, c'est le début de la fortune.

10) C'est le début (ou la fin) du mois et vos revenus arrivent sur votre compte :

♣ C'est le moment de se faire plaisir !
♥ S'il reste de l'argent sur mon compte à la fin du mois, je le mets de côté.

- ◆ Je conserve une partie sur mon compte épargne et je gère le reste en fonction de mes besoins.
- ♠ Avant tout, j'ai un ordre permanent vers mon épargne. Le reste, je le dépense selon un budget bien établi.

11) C'est l'anniversaire de votre compagne/compagnon. Pour lui faire plaisir…

- ◆ J'organise une petite fête surprise pour lui/elle.
- ♠ Je lui achète un nouveau vêtement.
- ♣ Je lui offre un smartphone.
- ♥ Je l'invite au resto.

12) Le weekend arrive. Qu'avez-vous prévu en ce vendredi soir ?

- ♥ Cela dépend de mes envies et de mon compte en banque.
- ♠ Je passe plutôt une soirée tranquille à la maison.
- ♣ Je sors tous les weekends, on ne vit qu'une fois !
- ◆ Parfois, je vais boire un verre avec des collègues ou des amis mais je regarde à ne pas trop dépenser.

13) Un ami vous demande de lui prêter de l'argent. Si vous le faites, c'est par :

- ♣ Intérêt.
- ◆ Amitié.
- ♥ Plaisir.
- ♠ Vous ne feriez jamais ça.

14) Vous êtes au restaurant. Au moment de payer l'addition, vous préférez :

- ♠ Que chacun paie exactement ce qu'il a consommé.
- ♣ Payer la tournée.
- ◆ Que la note soit divisée à parts égales.
- ♥ Que les autres se chargent des calculs ; je leur fais confiance.

15) En vous promenant dans la rue commerçante, vous tombez sur la veste de vos rêves. Seul « hic », elle coûte 250 €…

- ♣ Je l'achète, le style avant tout.
- ♥ Je craque, je suis prêt(e) à me priver de mes autres loisirs.
- ♠ Je continue mon chemin.
- ◆ J'attends les soldes en espérant qu'il y en ait encore une dans ma taille.

16) La période des soldes débute et il y a une réduction sur le canapé que vous avez repéré il y a des mois :

- ♥ Je n'ai plus de quoi l'acheter…
- ♠ J'attends de voir s'il y aura une 2eme démarque, au risque qu'il n'y soit plus.
- ◆ Je l'achète, content de ma bonne affaire.
- ♣ Je l'achète, avec un fauteuil assorti et quelques coussins décoratifs.

17) Vous gagnez au Lotto. Que faites-vous de tout cet argent ?

- ♥ J'achète la maison de mes rêves.
- ♣ Je dévalise les boutiques de luxe.
- ♠ Je rembourse mes crédits.
- ◆ J'en place une bonne partie.

18) Vous vous décidez à partir en vacances ! Comment vous organisez-vous ?

- ♠ Je fais mon choix en fonction de l'offre la plus avantageuse.
- ♥ Je choisis une destination et une période de vacances. Tant pis si ça dépasse un peu mon budget.
- ♣ Je choisis les vacances dont j'ai envie et je réserve directement.
- ◆ Je compare les offres pour choisir la plus adaptée à mes envies et mon budget.

TOTAL :			
NOMBRE DE ♠	NOMBRE DE ♥	NOMBRE DE ◆	NOMBRE DE ♣

RÉSULTATS

Ce test n'a pas de visée scientifique mais il permet de révéler certaines tendances de notre rapport à l'argent. Il faut bien évidemment prendre les résultats avec légèreté. Evidemment, nous avons certains penchants en fonction de notre personnalité et des situations rencontrées mais, dans la vie, rien n'est jamais « tout blanc ou tout noir » et nous réagissons, souvent, de façon très différente en fonction des circonstances, voire de notre humeur du moment. A partir de 6 réponses dans une colonne, on peut considérer que la personne a tendance à adopter ce type de comportement dans certaines situations.

Exemple : 10 ♦ et 8 ♥ signifie, qu'en règle générale, vous adoptez un comportement équilibré dans la gestion de votre argent mais que vous pouvez être dépensier en fonction du contexte.

A) UN MAXIMUM DE ♠ : « AVOIR DES OURSINS DANS LES POCHES »

Vous économisez pour être à l'abri ou pour réaliser un projet... C'est une bonne chose en soi, mieux vaut être prévoyant mais attention aux excès...

En effet, vos comportements économes peuvent être dictés par le besoin d'accumuler ou de garder son capital intact.

Vous aimez compter et recompter. Chaque euro économisé est pour vous une victoire. Rien ne vous réconforte plus que de sortir d'un magasin sans rien avoir acheté.

B) UN MAXIMUM DE ♥ : « JETER L'ARGENT PAR LES FENÊTRES »

Vous êtes un peu comme la cigale, vous vivez au jour le jour sans vous soucier du lendemain.

Vous avez aussi un tempérament généreux et vous ne pouvez pas vous empêcher de faire plaisir à votre entourage.

Mais attention, la générosité et les dépenses excessives peuvent devenir problématiques pour votre budget et engendrer des difficultés financières ou les aggraver.

Enfin, ne pas penser à ses dépenses ou encore ne pas vérifier l'état de ses comptes revient, bien souvent, à se protéger ou se voiler la face.

C) UN MAXIMUM DE ♦ « QUI PAYE SES DETTES S'ENRICHIT »

Pour vous, l'argent n'est pas une fin en soi mais un moyen d'échange.

Certes, il faut bien gagner sa vie et celle-ci est plus confortable lorsqu'on est bien pourvu financièrement mais on peut se contenter de ce qu'on a et savoir en profiter raisonnablement, tout en économisant par prudence ou en vue d'un projet.

Vous avez un rapport sain et mature à l'argent mais vous savez vous autoriser, à l'occasion, des plaisirs plus futiles.

D) UN MAXIMUM DE ♣ : « JETER DE LA POUDRE AUX YEUX ».

Notre société de consommation se fonde sur la mode, les stars et un monde de strass et de paillettes.

Ainsi, il vous arrive de vous surprendre à envier les gens fortunés en rêvant d'être à leur place.

Pour vous, la clef du bonheur tiendrait plutôt aux apparences : une belle voiture, des vêtements de marque, les gadgets dernier cri...

Parfois, l'argent devient une véritable obsession, car il est synonyme de pouvoir et de liberté.

Soyez vigilant car dépenser sans compter pourrait vous entraîner dans des difficultés financières, voire au surendettement...

Et n'oubliez pas que la valeur d'un individu ne se mesure pas à sa tenue, sa voiture ou son smartphone dernier cri, ni au nombre de zéros sur son compte en banque.

JEU DES 7 ERREURS

N'avez-vous jamais vu une offre si alléchante qu'elle en paraît presque irréelle ?

Certaines enseignes nous inondent parfois de publicités nous promettant monts et merveilles. Tel produit est révolutionnaire, tel autre va nous changer la vie… De cette façon, il devient parfois difficile de s'y retrouver et faire la part des choses.

Cela est également vrai pour certaines offres de crédit : le prêteur nous présente parfois sa formule comme étant LA solution pour accéder au bien ou au service de nos rêves, si nous ne disposons pas de la somme nécessaire. Or, bien souvent, il va uniquement mettre en avant les avantages ou, du moins, présenter certaines conditions favorables, et ne pas s'attarder sur les inconvénients et engagements de l'emprunteur.

Ainsi, pour nous faire succomber à la tentation, les professionnels du marketing redoublent d'ingéniosité en proposant, entre autres, des cadeaux et des produits gratuits ou, dans le cas du crédit, un TAEG (Taux Annuel Effectif Global, représentant le coût du crédit) à 0% par exemple. Toutes ces offres ont un impact sur le consommateur qui passera plus rapidement à l'achat.

Dans le cas du crédit à 0%, celui-ci sera souvent accordé au prix de conditions désavantageuses. Ainsi, certains magasins proposent un crédit à 0% à leurs clients, mais ce taux ne s'appliquera qu'au premier achat tandis que, pour les suivants, des intérêts élevés et des frais supplémentaires pourraient être comptabilisés.

Au final, les bonnes conditions du premier achat ne suffiront pas à couvrir les désavantages des achats suivants.

Enfin, soyez vigilants lorsqu'une publicité vante l'accès facile et rapide au crédit.

Pour savoir à quoi vous vous engagez réellement, il faut absolument lire l'entièreté de la publicité et/ou du contrat (conditions générales du vendeur/prêteur comprises), surtout ce qui est écrit en petits caractères : c'est là que se trouvent les informations capitales.

Prudence donc ! Si l'offre semble parfaite, c'est qu'elle est sûrement trop belle pour être vraie !

Des erreurs se sont glissées entre les deux versions de cette affiche de la Journée sans crédit. Aidez-nous à retrouver les 7 différences

IDÉES DE RECETTES POUR UN PIQUE-NIQUE

Pour joindre l'utile à l'agréable, nous vous proposons une série de recettes simples et bon marché pour profiter au mieux de ces belles journées qui s'annoncent !

MUFFINS SALÉS

Ingrédients pour 4 presonnes :

100 g de farine fermentante
100 g d'emmental râpé
100 g de jambon ou lardons
2 œufs
10 cl de lait
10 cl d'huile d'olive
4 feuilles de basilic
1 c. à café d'herbes de Provence
1 pincée de sel
Poivre
Noix de muscade

1. Préchauffez le four à 180°C.
2. Dans un récipient profond, mélangez la farine et les œufs.
3. Ajoutez-y le lait et l'huile d'olive.
4. Incorporez le fromage, le jambon et les épices.
5. Versez votre préparation dans de petits moules et enfournez pour 25 minutes.
6. Démoulez et dégustez !
7. Variante : pour une recette sans viande, remplacez le jambon et les lardons par des olives de votre choix.

TABOULÉ MAISON

Ingrédients pour 4 presonnes :

200 g de semoule
1 concombre
150 g de tomates cerises
1 bouquet de coriandre
1 bouquet de menthe
3 c. à soupe d'huile d'olive
Poivre/sel
Jus de citron
1 poivron jaune

1. Lavez et hachez finement la menthe et la coriandre.
2. Versez la semoule dans un saladier, couvrez-la d'eau froide et laissez reposer 30 minutes en remuant de temps en temps pour aérer la préparation.
3. Arrosez votre semoule de jus de citron, salez, poivrez et mélangez.
4. Coupez vos tomates cerises en 4 et vos concombre et poivron en dés.
5. Mélangez le tout en y ajoutant un filet d'huile d'olive.
6. Laissez reposer votre plat 1 h au frigo.

PÂTES FROIDES
AU POULET GRILLÉ

Ingrédients pour 4 presonnes :

500 g de pâtes courtes
3 escalopes de poulet
300 g de tomates cerises
2 oignons rouges
2 concombres
200 g d'olives noires dénoyautées
200 g de feta
3 œufs durs
Sel/poivre
Huile d'olive
1 gousse d'ail hachée
Vinaigre rouge

1. Coupez l'ensemble des ingrédients en dés.
2. Faites griller les blancs de poulet.
3. Cuisez les pâtes, égouttez-les et passez-les sous l'eau froide.
4. Dans un grand saladier, versez les pâtes et tous les ingrédients, ajoutez-y un filet d'huile d'olive et 2 c. à café de vinaigre rouge.
5. Salez, poivrez et mélangez le tout.
6. Couvrez votre préparation et laissez refroidir 1 h au réfrigérateur.

BROWNIES AU CHOCOLAT

Ingrédients pour 4 presonnes :

250 g de chocolat noir
150 g de beurre
100 g de farine
1 pincée de sel
150 g de sucre
1 sachet de sucre vanillé
3 œufs

1. Préchauffez le four à 180°C.
2. Faites fondre le beurre à feu doux, ajoutez le chocolat noir cassé en morceaux.
3. Hors du feu, ajoutez les œufs préalablement battus, le sucre vanillé, le sucre et une pincée de sel.
4. Ajoutez la farine et mélangez activement pour éviter la formation de grumeaux dans la pâte.
5. Badigeonnez votre moule de beurre, versez-y la préparation et enfournez pour 15 minutes.
6. Laissez refroidir 1 h avant de le placer au réfrigérateur.
7. Régalez-vous !

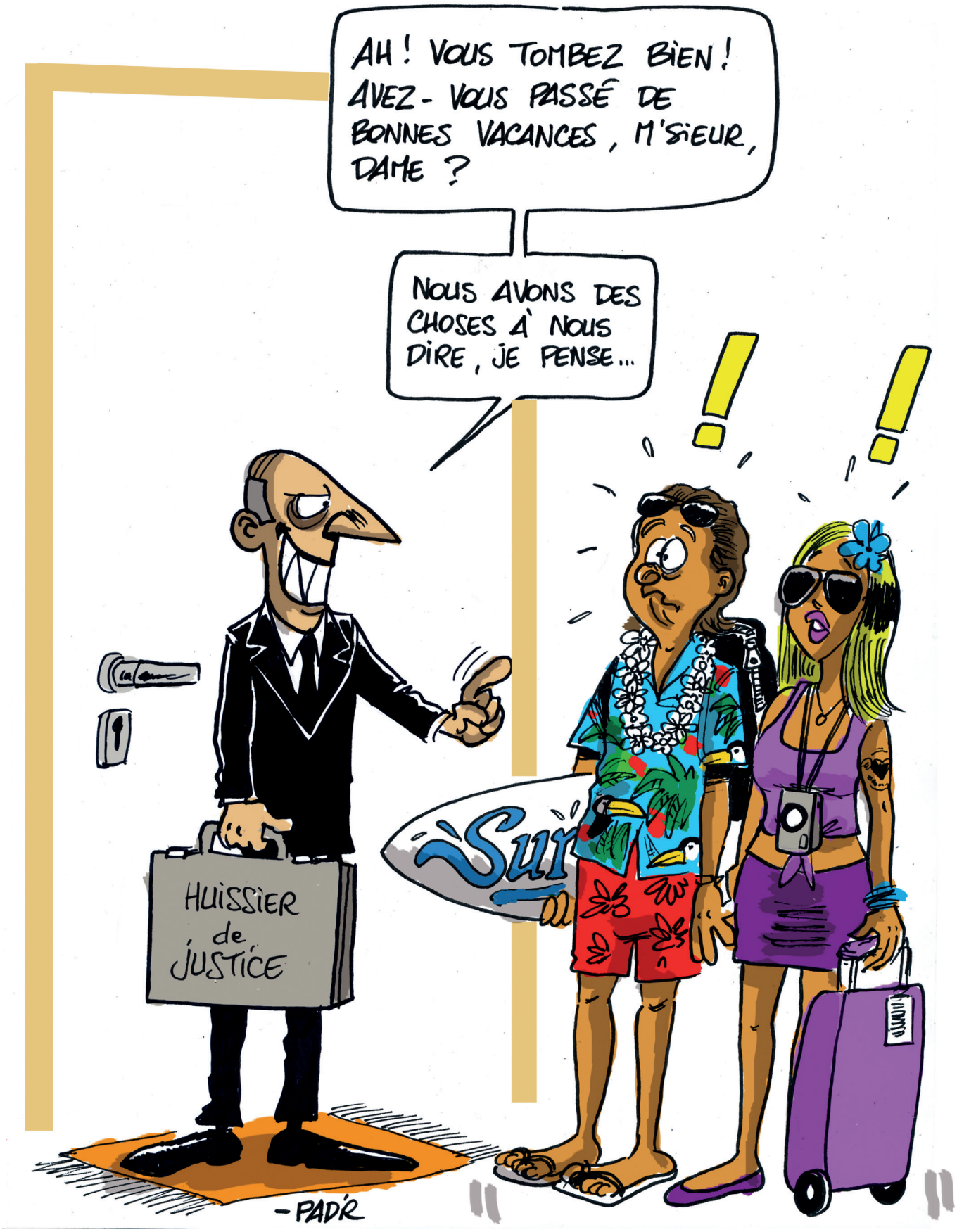

Éditeur responsable, J-F Bourlet, Rue du Parc 20/5 à 4432 ALLEUR

Ce magazine est diffusé par les Centres de référence en médiation de dettes de Wallonie.

www.cdr-gils.be

www.medenam.be

www.creno.be

www.gaslux.be